

Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique

PAGE D'INFORMATION RELATIVE AUX ACTIONS NATIONALES MENEES
PAR VOTRE PAYS POUR COMBATTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

FRANCE

I. Campagnes nationales

1. Votre gouvernement mène-t-il actuellement une campagne nationale pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

2. Votre gouvernement a-t-il mené par le passé une campagne nationale pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

Si oui, quelle(s) année(s)

3. Votre gouvernement envisage-t-il de mener une campagne nationale pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

Si oui, quelle(s) année(s)

Merci de donner une brève description de la campagne nationale actuelle ou passée, dans les cadres prévus à cet effet :

- a. Slogan de la campagne

"violences conjugales, parlez-en avant de ne plus pouvoir le faire"

- b. Durée de la campagne

17 mars au 7 avril 2007 (campagne télévisuelle)

- c. Buts de la campagne, messages et/ou objectifs

Sensibiliser et informer le plus grand nombre de victimes sur l'existence d'un nouveau numéro unique d'écoute (le 3919) à destination des femmes victimes de violences conjugales (ce nouveau numéro a pour objectif d'améliorer l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes de violences), faire connaître ainsi les dispositifs existants en matière de prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et faire prendre conscience au grand public de la gravité du phénomène des violences conjugales.

d. Résultats attendus ou obtenus

Cette campagne, fondée sur la diffusion d'un spot télévisuel pendant 3 semaines sur les grandes chaînes de télévision nationales et de documents d'informations (1 booklet avec le numéro unique de la plate-forme téléphonique, un dépliant d'information faisant un état du droit et des pratiques et une affiche), a été fortement relayée par la presse télévisuelle, écrite et la radio. Cette campagne a également suscité de nombreux appels au 3919 (environ 1000 appels par jour reçus au 3919 pendant les deux premières semaines) et une telle opération (numéro unique et campagne télévisuelle) s'est révélée très utile pour des personnes souvent isolées, ne connaissant pas les dispositifs existants et ne sachant pas vers qui s'adresser.

e. Adresse du site web consacré à la campagne

<http://www.santesolidarites.gouv.fr/campagnes/violencesconjugales/index.html>

II. Plan d'action national

1. Votre gouvernement a-t-il adopté un plan d'action national pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

Si oui, quelle année

2005-2007

2. Votre gouvernement met-il en œuvre actuellement un plan d'action national pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

3. Votre gouvernement a-t-il mis en œuvre par le passé un plan d'action national pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

Si oui, quelle(s) année(s)

4. Votre gouvernement envisage-t-il de mettre en œuvre un plan d'action national pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

Si oui, quelle(s) année(s)

Merci de donner une brève description du plan d'action national, dans les cadres prévus à cet effet :

a. Buts, activités et résultats attendus ou obtenus du plan d'action national

Ce plan d'action global, intitulé « 10 mesures pour l'autonomie des femmes », est destiné à accompagner les femmes victimes de violence et à renforcer la cohérence des partenariats sur le terrain. Axé sur l'accueil, l'hébergement, la protection, l'aide financière, l'accompagnement professionnel et le retour à l'autonomie des victimes de violences, ce plan repose essentiellement sur une approche partenariale pluridisciplinaire. La plupart des mesures de ce plan ont d'ores et déjà été mises en œuvre (ex: formations des professionnels; possibilité de bénéficier des droits à l'assurance chômage, si la victime a

déposé plainte et est contrainte de déménager et donc de quitter son emploi; réalisation d'une étude sur le coût économique des violences conjugales...).

b. Durée du plan d'action national
3 ans

c. Adresse du site web consacré au plan d'action national

http://www.femmes-egalite.gouv.fr/grands_dossiers/dossiers/violences/plan_global_lutte.htm

III. Task force nationale/groupe de travail inter-agences pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique

a. Votre gouvernement a-t-il mis en place une task force nationale ou un groupe de travail inter-agences pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

b. Si oui, merci de donner une brève description de cet organe, en mentionnant sa composition, sa mission, sa durée ainsi que les résultats attendus

La Commission nationale contre les violences envers les femmes créée en 2001, présidée par le ministre en charge des droits des femmes, est une instance d'observation, de réflexion et de proposition. Elle est composée des représentants de l'ensemble des ministères et associations concernés, ainsi que de personnes qualifiées.

Ses missions sont notamment les suivantes :

- organiser la concertation des services de l'État avec les organismes et associations concernés, en matière de prévention des violences, de prise en charge et de suivi des femmes victimes de violences, de prostitution et de traite à des fins d'exploitation sexuelle ainsi qu'en matière de formation des professionnels
- recueillir des données, de produire et faire produire des analyses et des études,
- dresser des bilans et de proposer des mesures.

Elle s'est d'ores et déjà réunie plusieurs fois et a lancé plusieurs pistes de travail.

IV. Information complémentaire sur les actions nationales menées pour combattre la violence à l'égard des femmes

Depuis l'adoption du plan triennal (2005-2007) d'action

globale contre les violences faites aux femmes, cette politique est amplifiée par une impu
Wednesday, June 6, 2007 enfance en danger sur les enfants exposés aux violences conjugales